



Je m'investis dans ma ville

**Déodatien(ne) ?
Âgé(e) de 14 à 17 ans ?**

Si tu veux t'investir dans ta ville,
pose ta candidature !
Avec de nouvelles missions !

Dossier de candidature 2023

INFORMATIONS DU JEUNE DEODATIEN(NE)

Nom

Prénom

Date de naissance

Age :

Adresse

Mail :

Téléphone :

Situation (cochez) :

- collégien(ne), établissement :**
- lycéen(ne), établissement :**
- Autre (préciser) :**



Mairie de Saint-Dié-des-Vosges
Service jeunesse
Tél. : 03 29 52 66 20



Je souhaite participer aux sessions suivantes :

(Cochez, plusieurs possibilités)

Missions possibles : entretien des sentiers de randonnée, animation au sein d'une résidence autonome pour personnes âgées, participation au tri, rangement et mise en rayon d'objets de seconde main (friperie et épicerie sociale), travaux d'entretien au sein de jardins partagés, promenades et soins des animaux....

► **vacances de printemps : 1^{ère} session :** **du 17 au 21 avril 2023**

► **vacances d'été : 2^{ème} session :** **du 17 au 21 juillet 2023**

3^{ème} session : **du 24 au 28 juillet 2023**

4^{ème} session : **du 31 juillet au 4 août 2023**

5^{ème} session : **du 7 au 11 août 2023**

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie d'une pièce d'identité**
- Justificatif de domicile**
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale**
- Photocopie de l'attestation d'assurance RC en cours**
- Photocopie des pages de vaccination**

Attention : autorisation parentale dûment remplie et signée

LES ETAPES DE VOTRE CANDIDATURE

ETAPE 1 : RETRAIT DU DOSSIER

Le retrait du dossier s'effectue à l'accueil de l'hôtel de ville ou en téléchargement : <https://saint-die.eu/famille/jeunesse-ados/je-m-investis-dans-ma-ville>

ETAPE 2 : DÉPÔT DU DOSSIER

Votre dossier doit être déposé à l'accueil de l'Hôtel de ville de Saint-Dié des Vosges 3 semaines avant chaque session.

Attention : tout dossier rendu après ces échéances ne pourra être retenu.

ETAPE 3 : RÉPONSE À VOTRE CANDIDATURE

Si votre candidature est retenue, vous serez convoqué à une rencontre collective qui permettra la constitution des équipes.

AUTORISATION PARENTALE - REMPLIR IMPERATIVEMENT

par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.

Je soussigné(e), **Madame / Monsieur** :

En qualité de parent(s) ou de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points de ce formulaire, ainsi que du contrat d'engagement auquel

MA FILLE / MON FILS s'engage,

J'autorise mon enfant (Nom prénom) :

A participer à l'opération «Je m'investis dans ma ville» dans les conditions suivantes :

La ville de Saint-Dié des Vosges ne sera en aucun cas considérée employeurs des jeunes participants au dispositif «Je m'investis dans ma ville». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité «Je m'investis dans ma ville» ne pourra avoir équivalence de salaire.

INDEMNISATION

La participation aux sessions «Je m'investis dans ma ville» donne lieu à une gratification de 100€ pour 17 heures 30 (5 demi-journées) de mission. Au choix (cocher l'option retenue) :

- 100€ de chèques cadeaux Cad'Udac
- 100€ par virement bancaire (RIB au nom du candidat obligatoirement)

Attention, tout dossier incomplet ou non soigné sera refusé.

Pour toute question concernant le dispositif, vous pouvez contacter l'équipe du service jeunesse au : 03.29.52.66.50.

**** Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom sous couvert de leurs parents ou tuteur.***

Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui – même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

**** La ville de Saint-Dié des Vosges s'engage à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance un contrat « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.***

AUTORISATION DES DROITS A L'IMAGE

Dans le cadre des missions, des photos ou reportages peuvent être réalisés avec les participants / votre enfant. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vue
- Je refuse les prises de vue (rayer la mention inutile)

AUTORISATION DE TRANSPORT *(rayer la mention inutile)*

- J'autorise mon enfant à être transporté en minibus sur le lieu de la mission
- Je n'autorise pas mon enfant à être transporté en minibus, et assurerai moi-même son transport

AUTORISATION DE SORTIE *(rayer la mention inutile)*

- J'autorise mon enfant à effectuer seul le trajet entre le lieu de rendez-vous et son domicile
- Je n'autorise pas mon enfant et assurerai moi-même son transport

VACCINATION ET ALLERGIE

- Je certifie que mon enfant est à jour de ses vaccinations
- Je certifie que mon enfant ne présente pas d'allergies connues aux animaux

Je soussigné(e)
certifie que l'intégralité des informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Fait à Saint-Dié des Vosges le **2023**

Signature précédant de la mention « lu et approuvé » :

SIGNATURE + MENTION



Mairie de Saint-Dié-des-Vosges
Service jeunesse
Tél. : 03 29 52 66 20

